

Mobile plus que fixe

Les radars automatiques mobiles sanctionnent plus que les radars fixes : c'est une première depuis la mise en place des premiers radars automatiques en 2003,

au cours du troisième quadrimestre 2007 (septembre à décembre) les radars automatiques mobiles ont relevés plus d'infractions que les radars automatiques fixes.

Source : blog.radars-auto.com

Sur ces quatre mois, les radars automatiques mobiles ont sanctionnés 1.263.263 excès de vitesse contre 1.136.317 pour les radars automatiques fixes. A ces chiffres, il faut ajouter les 444.865 PV issus des contrôles de vitesse traditionnels (jumelles laser et autres MESTA 208, Multanova, etc) pour obtenir les 2.844.845 contraventions pour excès de vitesse expédiées aux automobilistes entre septembre et décembre 2007 (3.122.125 PV entre mai et août 2007).

Fin décembre 2007, 1.780 radars automatiques étaient en service dont 1.028 fixes et 752 embarqués contre 1.096 radars automatiques en 2006 dont 725 fixes et 371 mobiles. En un an, le nombre des radars automatiques a augmenté de 62,4 % (+ 41,8 % pour les radars fixes et + 102,7 % pour les dispositifs embarqués).